

ASSEMBLÉE GENERALE CONSTITUTIVE "PRINCIPAUTÉ DE SALM"

Oyez, oyez, habitants de la Principauté de Salm ! Quelque chose se prépare chez nous et nous avons besoin de vous...

Entre 1751 et 1793, le territoire sur lequel nous vivions était une principauté, la Principauté de Salm-Salm, indépendante de la France. Trois princes s'y sont succédé, régnant sur 22 communes vosgiennes et alsaciennes.

Il y a un an, une marque de territoire a été créée pour valoriser cette histoire unique et les nombreuses initiatives portées par les acteurs du territoire. L'idée est de rassembler artisans, associations, petits producteurs, acteurs du tourisme sous une même bannière, mais aussi de mettre en valeur les lieux remarquables que notre territoire abrite.

Plusieurs projets sont en cours de réflexion : l'organisation d'une "fête de la Principauté" en alternance sur les différents villages avec un marché de producteurs et des animations ; le développement de circuits et de produits touristiques ; développer des projets ludiques sur l'histoire avec les écoles et les collèges ; mettre en relation les entreprises pour créer des produits à destination de différents publics (touristiques, alimentaires...) ; développer un site internet comme outil de communication central, etc. Les actions restent à construire et à réfléchir avec les personnes intéressées par le projet.

Une association va prochainement être créée. Elle permettra de porter la marque afin de développer des actions concrètes, promouvoir les initiatives individuelles qui se développent chez nous et créer une dynamique sur un territoire cohérent.

L'Assemblée générale constitutive aura lieu cette année le 29 Janvier 2026 à 18 heures à la salle des fêtes de Saulxures (67). Nous tenons à ce que toute personne habitant le territoire puisse participer au projet. A ce moment-là, trois collèges distincts pourront être formés au sein de l'association :

- le collège des élus
- le collège des professionnels
- le collège des "membres" : toute personne physique ou morale ayant attrait au projet et souhaitant y participer.

Le conseil d'administration sera constitué de cinq représentants de chaque collège sauf pour le collège des élus où le maire ou un représentant est membre de droit. Afin de préparer au mieux le déroulé de la séance, les personnes souhaitant participer à l'assemblée générale devront se faire connaître avant le 11 Janvier 2026 via ce lien <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSenglWmHjMfjsaCU-tbBeQPLlgmn-vhCwxCAIoU6odloXovw/viewform?usp=dialog> ou par mail : pauline@principautede-salm.fr

Que vous soyez passionné d'histoire, producteur fier de son territoire ou bien simple curieux, n'hésitez pas à nous y rejoindre, même si ce n'est que pour vous tenir informés.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire

Pauline Mougenot
Chargée de mission développement
Marque "Principauté de Salm"
pauline@principautede-salm.fr



MOT DU MAIRE

Je suis très heureux que le mandat se termine par la reprise des deux magasins : Monsieur et Madame Marquaire ont bien servi notre village et toute la vallée durant plus de trente cinq ans et ont droit à une heureuse retraite. Madame Macchado et Monsieur Labrousse reprennent le flambeau.

Marie Marly, avec l'aide de son mari Yoann, continue l'épicerie café.

Je leur souhaite, à ces deux couples, beaucoup de courage et de plaisir, et de durer au moins aussi longtemps que leurs prédécesseurs.

Permettez-moi de vous souhaiter, à vous hilarismontais, une année 2026 pleine de plaisirs et, si possible, de santé.

**M. LE MAIRE PRÉSENTERA SES VŒUX
SALLE JEANNE D'ARC
SAMEDI 17 JANVIER A 18H**

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

Dépôt de candidatures

Informations aux candidats

Les déclarations de candidature en vue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires à l'occasion des scrutins des 15 et 22 mars 2026 devront être déposées **à la préfecture des Vosges pour toutes les communes du département** aux dates suivantes :

Pour le premier tour : Du mardi 3 février au jeudi 26 février 2026 inclus

Pour le second tour : Le lundi 16 et le mardi 17 mars 2026

Les candidats doivent prendre **obligatoirement** rendez-vous en ligne pour déposer leur candidature depuis le site internet de la préfecture :

<https://www.vosges.gouv.fr/>

Rubrique « Actions de l'Etat » - « Elections – Citoyenneté » - « Elections » - « Elections politiques »

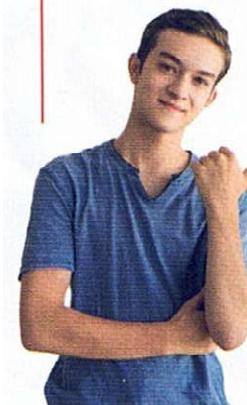
Aucun rendez-vous ne sera pris par téléphone ou par mail.

Sur ce même site, vous trouverez le memento du candidat ainsi que les formulaires CERFA nécessaires à l'établissement de votre candidature.

NB : Seul le candidat « tête de liste » (ou son représentant) doit prendre rendez-vous pour venir déposer en préfecture l'ensemble des candidatures composant sa liste.

Tu viens d'avoir 16 ans ?

Pense au recensement !



Les jeunes gens et les jeunes filles nés entre le **1^{er} octobre et le 31 décembre 2009** sont invités à venir se faire inscrire en mairie munis du livret de famille et de leur pièce d'identité. **Attention : il faut avoir 16 ans révolus.**



ETAT CIVIL

Joson Gamin, 44 ans décédé accidentellement était le compagnon de Marie Aude Gourrier avec laquelle il avait un fils Clovis. Habitant de fraiche date le village grand sportif, chasseur, il s'était très bien intégré dans la vie de la vallée.

Francis Stock, 60 ans célibataire, était issu d'une vieille famille d'Allarmont.

Nos condoléances aux deux familles